

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 FEVRIER 2008

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 01/02/2008
Date d'affichage : 19/02/2008

Etaient présents : M. LERUSE, Maire, Mmes CHEVALLAY, PICHOL, adjointes, MM. STEFUNKO, PILLOT, Adjoint, MM. CHARRIEAU, SPAHN, LECOURTIER, COMBAZ, Mmes CARMIGNAC, THOMAS, M. PFEFFER

Absents : Monsieur MONNIER

Absents excusés : M. JORDAT a donné pouvoir à M. PILLOT

M. SPAHN est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Lecture du procès-verbal du 18 Décembre 2007
- 2 - Service des Eaux- financement des travaux + tarif de l'eau
- 3 - Tarif cantine
- 4 - Service minimum aux écoles en cas de grève
- 5 - Convention Association Intermédiaire
- 6 - Avenant convention plate-forme marchés publics « e.bourgogne »
- 7 - Urbanisme : décision sur dépôt des demandes d'autorisation de clôtures
- 8 - Renouvellement du bureau de l'A.F.R
- 9 - Lotissement : Offre de concours
- 10 - Informations et questions diverses

1. PROCES VERBAL DU 18/12/2007

Lecture du procès-verbal.

- Monsieur PILLOT précise que les travaux d'éclairage public se font dans la rue du Gay Paquet et non rue des Salles et que les travaux de nettoyage du réservoir sont effectués.
- Madame PICHOL signale que l'animation-débat « Comment accompagner mon enfant » a eu lieu le 1^{er} Février 2008 à la Mairie de Saint Agnan et non le vendredi 19 Février 2008 comme indiqué dans le dernier compte rendu du Conseil Municipal.
- Monsieur STEFUNKO fait remarquer que les travaux d'assainissement eaux pluviales ne concernent pas uniquement au droit du Restaurant l'Escale mais sur toute la longueur des habitations.

2. SERVICE DES EAUX - financement des travaux + tarif de l'eau

a. Financement des travaux (construction station traitement pesticides et renforcement du réseau d'eau).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les trois propositions que nous avons reçues pour le financement des travaux de construction de la station de traitement des pesticides et le renforcement du réseau d'eau (les travaux sont en cours).

Ces propositions sont les suivantes :

- Crédit Agricole : Ligne de trésorerie taux = T4M + 0,18%
- Caisse d'Epargne : : Ligne de trésorerie taux = T4M + 0,10% - Taux Fixe sur 30 ans = 4,5% qui devient 4,40% en taux corrigé .
- Dexia : Ligne de trésorerie taux = EONIA + 0,25% - Taux Fixe sur 30 ans = 4,77%

La commission de l'eau propose de retenir la Caisse d'Epargne, mieux disante.

A l'unanimité, le Conseil municipal retient la Caisse d'Epargne qui nous a présenté les propositions les plus intéressantes.

b. Tarif m3 eau 2008

Lors de la réunion 7 février dernier, la commission de l'eau a étudié les nécessités d'augmentation du tarif de l'eau compte tenu des investissements engagés. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes options possibles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient une augmentation de 0.10 € sur le volume facturé ; compte tenu d'une diminution de 0.05 € sur la taxe pollution, l'augmentation réelle facturée au consommateur ne sera que de 0.05 € par m3 consommés

3. TARIF CANTINE

a. avenant OCRS

Notre prestataire de Services pour la livraison des repas au restaurant scolaire nous a fait parvenir un avenant concernant les nouveaux tarifs qu'il se voit obligé de pratiquer à savoir: une augmentation de 3 % et ce à compter du 1^{er} Février 2008. Après avoir pris connaissance du cahier des charges de notre prestataire, compte tenu du rapport qualité-prix, le Conseil Municipal accepte cette augmentation de 3 % et charge le maire de signer l'avenant.

b. Tarif Cantine au 01 03 2008

Le prix du repas à ce jour est de 3.32 €. Par suite de cette augmentation, Il sera de 3.42 €. Le forfait mensuel sera recalculé aux pétitionnaires en fonction du nombre de jours d'école restant jusqu'aux vacances d'été et ce à partir du 1^{er} Mars 2008.

4. SERVICE MINIMUM AUX ECOLES EN CAS DE GREVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, d'un courrier reçu de Monsieur l'inspecteur d'Académie, concernant la mise en place dans les écoles d'un service d'accueil des élèves en cas de grève des enseignants par la signature d'une convention entre la commune et l'état. Ce service serait financé à hauteur de 90€/jour par tranche de 15 enfants. Une discussion s'engage entre les conseillers. Il est soulevé les problèmes :

- De la mise en place matérielle d'un tel service, en cas de grève totale et avec la présence de l'ensemble des enfants scolarisés à Villeblevin, il serait nécessaire d'encadrer les enfants par 11 adultes.
- En cas de grève prolongée, il serait nécessaire de mettre en place un tel service pour aider les parents à organiser la garde de leurs enfants.

Certains conseillers souhaiteraient que le centre de loisirs puisse accueillir les enfants les jours de grève.

Le Conseil Municipal décide à 11 voix contre et 1 voix pour, de ne pas signer la convention entre la Commune et l'Etat.

5. CONVENTION ASSOCIATION INTERMEDIAIRE PONT SUR YONNE

Compte tenu de l'augmentation du SMIC à compter du 1^{er} juillet 2007, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition du personnel avec l'association intermédiaire de Pont sur Yonne (A.I.C.P.Y.S).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à régulariser et à signer la convention avec l'Association AICPY.

6. AVENANT CONVENTION UTILISATION PLATE-FORME DES MARCHES PUBLICS « e.bourgogne »

Le Conseil Régional propose la signature d'un avenant à la convention d'adhésion à la plate-forme signée initialement, qui fixe à 100€TTC la mise en ligne d'une consultation dont l'estimation est supérieure à 230000€ HT au titre de l'année 2005 et supérieure à 210000€ au titre de l'année 2006.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à régulariser et à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la plate-forme « e.bourgogne »

7. URBANISME : DECISION SUR DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION DE CLOTURES

Compte tenu de la mise en place d'une nouvelle réglementation en matière d'urbanisme à compter du 01/10/2007, il convient de statuer sur l'opportunité de demander le dépôt d'une déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture.

Par souci d'être en conformité avec le Plan d'Occupation des Sols et les plans d'alignement concernant la construction des clôtures, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer les demandes de déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur le domaine public.

8. RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Tous les six ans, ce bureau doit être renouvelé, le Maire est membre et président de droit. Les candidats proposés sont M. DUBECQ Maurice, M. JORDAT Daniel, M. STEFUNKO Patrick.

Le rôle de l'Association Foncière est la gestion et l'entretien des chemins réservés à l'agriculture.

9. PERMIS D'AMENAGER : OFFRE DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sté EUROTER PROMOTION va déposer un nouveau permis d'aménager (ancien permis de lotir), dans ce dossier

il y aura une offre de concours pour l'aménagement d'une partie de l'emprise du chemin rural n°30 et du sentier rural n°3.

10. QUESTIONS DIVERSES

a. Madame CHEVALLAY demande que les réponses en vue de la mise en place des bureaux de vote pour les élections municipales du 9 Mars 2008 lui parviennent le plus rapidement possible.

b. Monsieur PFEFFER demande si ce conseil municipal est le dernier. Suite à la réponse, il précise qu'il apportera au dernier conseil municipal un dossier concernant la vitesse excessive Rue du Moulin.

c. Monsieur PILLOT précise que les travaux de renforcement du réseau ont commencé, que l'équipe est bonne et que les travaux avancent régulièrement. Lors du nettoyage du réservoir, il apparut qu'il y avait des taches de rouille au plafond. La réfection du plafond sera prévue pour la fin de l'année 2008.

Il précise également avec virulence qu'il a fait refaire un branchement d'eau à titre personnel. Ce qui a été fait sur le domaine public a été effectué par le SIVOM et ce qui a été fait à l'intérieur de sa propriété par l'entreprise Marmori. Il tient la facture de celle-ci à disposition des personnes qui souhaiteraient la voir.

Il demande si les habitants de la commune ont remarqué que l'eau était colorée suite à une étude colorimétrie.

Il précise au Conseil Municipal, qu'à ce jour au total 76 branchements en plombs ont été changés ou vont être changés:

- 34 Rue des Salles, Rue d'Ozée, Rue Gerjus et Rue du Port
- 22 Rue de la Montagne
- 8 Rue Gallois Lallier
- 1 Rue Pierre Larousse
- 11 Rue de Champfleury.

d. Monsieur LECOURTIER signale à nouveau que les haies de la Rue de Flagy n'ont pas été taillées.

e. Madame CARMIGNAC demande où en est l'Opération Cœur de Village et signale la circulation dangereuse à la sortie de la rue Berthelot. Elle demande également que soit étudié un nouveau plan de circulation pour cette rue et la rue de Flagy.

f. M. CHARRIEAU fait remarquer que dans beaucoup de rues, les arbres ne sont pas élagués.

g. Madame PICHOL fait le compte rendu de la boum et du karaoké organisé par le Conseil municipal des Jeunes, le 2 Février 2008. 156 enfants se sont inscrits (54 enfants l'après-midi et 102 le soir). La prestation du D.J a été fortement appréciée. De nombreux parents ou volontaires ont encadré les manifestations. Le montant des entrées 183 € sera reversé aux Restos du Cœur, sous forme alimentaire. Elle adresse un remerciement à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette journée.

L'animation-débat : Ecran-télévision - Comment aider mon enfant.
35 personnes ont participé à cet événement qui a eu lieu à Saint Agnan, le 1^{er} Février 2008 des professionnels, des enseignants, des parents. Certains chiffres montrent que l'impact de la télévision dans les foyers, est très important (exemple : 1200 heures par an passées devant la télévision)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire, Marc LERUSE

La parole est donnée aux personnes venues assister à la séance.